



Réunion du Comité Syndical

du 14 mai 2008

CS - 3.03

Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jean MONNIER
Doyen d'Age

Désignation du Secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être procédé à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

A l'UNANIMITE Madame Alexia LAVALLEE est désignée pour remplir ces fonctions.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 14 mai 2008, ladite délibération ayant été affichée par extrait le **19 MAI 2008** conformément à l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dépôt en Préfecture le **19 MAI 2008**

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI

